

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER, Rue Comfart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS, Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

1 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD HUI :

Chronique militaire. Les Vengeurs de Ravachol. Intérêts lyonnais. — Deuxième lettre à M. le maire de Lyon.

Le Tyran Stambouloff

Le Richelieu au petit pied qui gouverne actuellement la Bulgarie vient de frapper un nouveau coup. Les juges dévoués de sa cour martiale lui ont livré, hier, quatre têtes; ils ont, en outre, condamné à la prison — en Bulgarie, mieux vaut la mort que la prison! — un certain nombre de personnages dont la popularité portait ombrage au tyran, et notamment l'un des hommes les plus honorés et les plus purs de la Bulgarie, un vaillant entre les vaillants, un des soldats de la première heure dans la lutte pour l'affranchissement de la Bulgarie, Karaveloff.

Pour arriver à ce résultat, Stambouloff a tiré parti de l'assassinat de M. Belcheff qui, l'on s'en souvient, fut tué de deux coups de revolver au mois de mars 1891. M. Belcheff était ministre des finances. Il est très probable que les balles qui atteignirent M. Belcheff ne lui étaient pas destinées, qu'elles étaient destinées à Stambouloff, et que l'innocent paya pour le bandit. Stambouloff ne s'y méprit pas et s'occupa tout aussitôt de sa vengeance. Il ne parvint pas, toutefois, à mettre la main sur les assassins; peu lui importait, sans doute. Ce qu'il lui fallait, c'était mettre la main sur tous les hommes qu'il considérait comme ses adversaires politiques, et les montrer comme les complices des assassins restés inconnus. Il forgea donc une conspiration dans laquelle furent, d'autorité, impliqués les hommes politiques connus pour nourrir en leur cœur des sentiments de reconnaissance pour la Russie.

Car Stambouloff a toutes les audaces; il ne doute de rien. Il mène son prince d'occasion par le bout du nez; il tient sous sa botte le peuple bulgare; il brave le tsar. Il ne recule devant aucun moyen pour affermir son pouvoir; la légalité n'existe pas pour lui; le droit est pour lui lettre morte; il est inaccessible à la pitié. Qui ne lui obéit pas mérite la mort. Assurément Stambouloff, si méprisables que soient ses actes, n'est pas un homme ordinaire; il réalise, en plein dix-neuvième siècle, l'homme d'Etat selon Machiavel. Mais, dans son envirement de toute-puissance, où conduit-il son pays?

Il fallait donc, à tout prix, que Stambouloff, dans l'intérêt de sa domination, parvint à transformer les personnages qui le gênaient en criminels d'Etat. Au moyen de quelques lettres saisies, il parvint à établir que les nommés Milaroff, Popoff et Wassilieff avaient résolu, en 1890, de tuer le prince Ferdinand. Milaroff et Popoff n'hésitèrent pas à avouer qu'ils avaient, en effet, formé en 1890 le projet de tuer le prince Ferdinand; mais ils se défendirent et se sont défendus jusqu'au bout avec la plus grande énergie d'avoir en quoi ce soit participé à l'assassinat de M. Belcheff.

D'ailleurs, s'ils avaient formé le projet de tuer le prince Ferdinand, ils n'ont jamais rien fait pour l'accomplir; ce qui démontre bien que ce projet n'était pas très sérieux. Ce ne sont pas, en effet, les occasions qui leur ont manqué

de tirer sur le prince et, en fin de compte, ils les ont laissés passer. L'accusation, on le voit, avait une base bien fragile. Stambouloff ne l'en a pas moins maintenue avec une farouche ardeur. L'instruction démontra qu'il n'y avait aucun rapport entre l'assassinat de M. Belcheff et le projet formé par Milaroff, Popoff et Wassilieff de tuer le prince Ferdinand; le procès pour assassinat de M. Belcheff n'en fut pas moins poursuivi.

L'instruction démontra que Milaroff, Popoff et Wassilieff n'avaient jamais eu de relations avec M. Karaveloff et ses partisans; Karaveloff n'en fut pas moins gardé en prison et impliqué dans le procès.

Ainsi les hommes qui, hier, ont été condamnés à mort, ont été condamnés pour un crime que, notoirement, ils n'ont pas commis: c'est donc que Stambouloff avait un grand intérêt à se débarrasser d'eux.

Ils ont été frappés, en réalité, parce qu'ils trouvaient exécrable le régime actuel; et il n'y a que cela seulement qui ait été prouvé aux débats. Les tortures du peuple bulgare n'ont pas eu, d'ailleurs, grand mérite ni grand peine à le prouver; car, d'un bout à l'autre des audiences, les accusés n'ont cessé de proclamer avec une énergie sans cesse croissante leur aversion pour ce régime de sang et leur horreur pour Stambouloff.

Celui-ci a vainement essayé d'établir que les accusés avaient reçu des subsides d'un Etat étranger, c'est-à-dire de la Russie; les accusés ont établi, eux, qu'ils avaient vécu de leurs propres ressources. Quant à M. Karaveloff, à qui les tortures infligées pendant une longue détention ont fait perdre la vue, il est condamné uniquement pour délit d'opinion; car aucun fait, aucun, n'a pu être relevé à sa charge. Bien plus, en ce qui concerne ses opinions, les juges ont dû procéder par voie de supposition, puisque M. Karaveloff a déclaré au procès qu'il n'avait pas à s'expliquer, ayant renoncé provisoirement à la politique, et qu'il ferait connaître ses idées lorsqu'il le serait libre.

Le verdict de la cour martiale dévouée à Stambouloff et au prince Ferdinand ne peut donc, d'après ces éclaircissements, donner matière à aucune discussion contradictoire. C'est bel et bien une infamie; c'est un crime à ajouter à la liste déjà trop longue des forfaits commis par le bandit qui opprime le peuple bulgare au nom du prince Ferdinand.

Une explosion en Bulgarie peut avoir des conséquences si graves, au point de vue de la paix générale, que les puissances européennes hésitent toujours à s'occuper des affaires de ce malheureux petit pays. Il nous semble toutefois que Stambouloff fait tout ce qu'il faut pour que le tsar n'hésite plus, — et que la coupe est pleine.

LA POLITIQUE

On vient d'arrêter un nommé Loiseleur, ancien employé à l'arsenal de Bourges, inculpé d'avoir volé, dans les ateliers, diverses pièces d'armement. La perquisition pratiquée chez la maîtresse de cet individu y a fait découvrir, en effet, un petit canon miniature et une fusée de forme spéciale servant à faire éclater les obus à distance voulue. Que Loiseleur et sa complice soient traités comme ils le méritent, que la loi sur l'espionnage leur soit appliquée dans toute sa rigueur, nous y applaudirons; qu'à cette occasion encore, certains de nos confrères fassent ressortir

l'utilité d'une surveillance minutieuse et réclament un redoublement de précautions, nous le trouvons naturel et ferons chorus avec eux; mais, vraiment, nous ne saurions nous associer à ceux qui parlent, à ce propos, « d'émotion profonde dans le pays » et voient déjà la défense nationale compromise, parce qu'un misérable est parvenu à nous chiper une fusée.

Que diable! le sort de la France ne tient pas à si peu, et il ne faut pas pousser, de parti pris, les choses au tragique. Un peu de réflexion amène bien vite à comprendre que le détournement d'une pièce comme celle que s'est procurée Loiseleur, ne peut pas entraîner de conséquences bien redoutables. D'abord, notre ministère de la guerre possède des modèles de tous les engins de destruction qui ont été fabriqués et seront, le cas échéant, utilisés par les autres puissances; du moment que nous sommes à ce degré de renseignements sur leur armement, il est bien probable qu'elles le sont également sur le nôtre.

Comment ne le seraient-elles pas? Quand nous fabriquons des fusils, par exemple, nous ne les fabriquons pas par douzaines, mais par millions. Et notez que chaque pièce de chacun de ces millions de fusils est l'objet d'un examen attentif après lequel elle est acceptée ou mise au rebut; qu'ainsi il est fabriqué deux ou trois pièces pour une bonne et que conséquemment le risque de vol est doublé ou triplé. Comment voulez-vous que dans ces conditions un secret se conserve? Les Allemands connaissent très bien notre fusil, comme nous connaissons très bien le leur. Et soyez tranquilles, ils ne changeront pas l'un pour l'autre, par cette simple raison qu'il leur faudrait, pour le faire, dépenser des centaines de millions de marks qui seraient perdus, pour peu que nous introduisions le plus léger changement dans notre arme. Ce serait toujours à recommencer.

Non, il n'y a pas lieu de se mettre martel en tête pour de menus larcins dont personne ne peut tirer profit et auxquels les misérables qui les commettent ne se risqueraient pas, s'ils en soupçonnaient la parfaite inutilité. Le vrai secret de la défense n'est pas là. Celui qu'il importe surtout de mettre à l'abri des curiosités ennemies, c'est celui du plan de concentration des troupes aux abords de la frontière. Mais celui-là est bien gardé et aucun espion, Dieu merci! ne l'a encore pénétré.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

MOUVEMENT DANS LES JUSTICES DE PAIX

Paris, 22 juillet.

Le Journal officiel publiera demain matin le mouvement suivant : Sont nommés juges de paix : A Saint-Laurent-du-Pont (Isère), M. Odde-Mazet, juge de paix; à Bourg-Oisans (Isère), M. Juillet; à la Pacaudière (Loire), M. Benazet. Est nommé suppléant à Vitteaux (Côte-d'Or), M. Roussin.

ACTE DE BIENFAISANCE

Le ministre de l'intérieur a reçu de M. Chauchard une somme de 3,000 francs pour les victimes de la catastrophe de Saint-Gervais et 1,000 francs pour les inondés de la Drôme.

AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Viette, ministre des travaux publics, a offert ce matin un grand déjeuner à l'occasion du dixième congrès international de la navigation intérieure. La table comprenait soixante-dix couverts; M. Viette avait à sa droite M. Russ, membre du parlement autrichien et à sa gauche M. de Ghercevanof, directeur de

l'Institut des voies de communication de la Russie.

M. Burdeau, ministre de la marine, était en face de M. Viette; il avait à sa droite M. Schultz, directeur du ministère des travaux publics à Berlin, et à sa gauche sir Courtenay-Boyle, secrétaire du Board of Trade.

L'ÉVÊQUE DE VALENCE

M. Cotton, évêque de Valence, a reçu, dans la matinée d'hier, une délégation d'électeurs venus de Tournon pour lui demander s'il accepterait la candidature législative dans la première circonscription de cette ville.

Le prélat a répondu que son âge avancé et son état de santé ne lui permettaient pas d'assumer d'autres charges que celle de son ministère.

NÉGOCIATIONS FRANCO-SUISSES

Berne, 22 juillet.

Le conseil fédéral a arrêté dans sa séance d'aujourd'hui sa réponse au gouvernement français, au sujet de la conclusion d'un traité. Cette réponse est partie immédiatement.

On croit que les négociations ont cette fois les plus grandes chances d'aboutir; on attend, ce soir ou demain, la décision définitive du gouvernement français.

Nouvelles Militaires

Paris, 22 juillet.

Le Journal officiel publie la loi adoptée par le Sénat et la Chambre relativement à une modification, non dans la durée du service militaire, mais dans sa répartition.

En conformité de la nouvelle loi, le temps d'assujettissement au service militaire est ainsi divisé : armée active, trois ans; réserve de l'armée active, dix ans; armée territoriale, six ans, et réserve de l'armée territoriale, six ans.

Le but de cette modification à la loi du 15 juillet 1889 est de mettre cette dernière en concordance avec notre organisation militaire, qui se transforme et se perfectionne sans cesse.

Depuis que les régiments mixtes sont passés de leur existence virtuelle sur le papier, comme formations à prévoir en temps de guerre, à la situation de corps organisés, rassemblés périodiquement et réellement instruits, chaque subdivision de région devra, en cas de mobilisation, constituer pour l'infanterie :

- 1° Un régiment actif (armée active et réserve); 2° Un régiment mixte (réserve et armée territoriale); 3° Un régiment territorial (armée territoriale).

Cette organisation, bien déterminée, est nécessaire au point de vue de l'échelonnement des forces militaires. Mais la loi de recrutement actuel s'adaptait imparfaitement à cette organisation rationnelle, puisque les deux grandes subdivisions de notre armée en armée active et armée territoriale ne correspondent pas à l'échelonnement ternaire; elles viennent, par ainsi dire, se juxtaposer dans le deuxième régiment, qui, pour ce motif, est dit mixte; il comprend à la fois des éléments de l'armée active et de l'armée territoriale.

Il convenait donc, pour faire cesser cette anomalie, fâcheuse à plusieurs égards, d'attribuer le régiment mixte soit à l'armée active, soit à l'armée territoriale, afin qu'il fût complètement homogène.

Comme la manœuvre de l'armée active s'exerce déjà effectivement sur le régime mixte, par le cadre complémentaire de nos régiments d'infanterie subdivisionnaires, destinés, comme on sait, à former le noyau du régiment mixte, il a paru rationnel d'attribuer celui-ci à l'armée active.

Dans ce but, on a distrait de l'armée territoriale et fait passer dans la réserve de l'armée active les trois plus jeunes classes de la première, qui, actuellement, d'ailleurs, font partie du régiment mixte.

En fait, il n'y a rien de changé. Il a fallu simplement sanctionner par une loi des dispositions qui existent déjà depuis plusieurs années sans qu'il en résulte, d'ailleurs, la moindre dépense au point de vue budgétaire.

D'après cela, les 25 classes de notre armée seraient ainsi réparties : armée active, 3 classes; réserve de l'armée active, 10 classes; armée territoriale, 12 classes.

Les charges militaires des trois nouvelles classes de réservistes ne seront pas plus grandes qu'auparavant; les territoriaux qui

en font partie sont déjà aujourd'hui, pour ainsi dire, « détachés » dans la réserve de l'armée active; leur nom seul sera changé. Ainsi disparaît l'anomalie de territoriaux servant dans l'armée active.

Quant aux 1,500 réservistes du dépôt, qui n'entrent ni dans le régiment actif ni dans le régiment mixte, ce sont, pour la plupart, d'anciens dispensés, que leur instruction militaire, insuffisante sous la loi de 1872, ne permet pas d'incorporer dans des unités actives ou de réserve.

C'est pour combler ce vide qu'on a dû faire appel à des classes plus anciennes, mais mieux instruites, c'est-à-dire aux trois classes de l'armée territoriale que l'on se propose de faire rentrer définitivement dans la réserve pour assurer la constitution du régiment mixte, qui devient ainsi régiment de réserve.

D'ailleurs, lorsque la loi du 15 juillet 1889 aura commencé à produire son effet, dans quelques années, les anciens dispensés seront tous des soldats exercés et marcheront avec leur classe au lieu de rester au dépôt; l'effectif réellement instruit de chaque contingent augmenté de la réserve — les territoriaux classés — pourront être appelés à marcher les derniers et à constituer le dépôt de la subdivision active au lieu et place des dispensés. La situation sera normale.

Quant à l'armée territoriale, elle justifiera davantage son nom à l'avenir; on sait, en effet, que dans l'esprit des législateurs de 1872 et de 1873, les troupes de cette armée ne devaient qu'exceptionnellement faire partie des corps d'opérations.

AU DAHOMEY

Paris, 22 juillet.

Aujourd'hui le ministre de la marine a reçu un télégramme l'informant que l'un des deux câbles reliant les établissements du Bénin à la France a été rétabli ce matin à onze heures. C'est le câble méridional passant par Le Cap.

Le Temps croit savoir que le ministre de la marine a l'intention d'en finir au plus tôt afin de ne pas laisser trop longtemps sous l'influence du climat du Bénin le contingent relativement considérable de troupes européennes.

Une fois les Dahoméens vaincus complètement, les effectifs indigènes que nous entretenons là-bas, solidement encadrés par un petit noyau d'Européens, suffiront pour nous permettre de tirer parti de nos efforts au double point de vue économique et politique.

M. Mizon et la Compagnie du Niger

Paris, 22 juillet.

Le Matin et l'Eclair publient une interview du lieutenant de vaisseau Mizon, refusant point par point les assertions de lord Aberdare.

M. Mizon affirme que non-seulement les agents de la compagnie du Niger ne l'ont aucunement aidé, mais qu'ils ont employé tous les moyens pour paralyser la réussite de sa mission, excitant les indigènes à l'attaquer et ses soldats à l'abandonner.

M. Mizon affirme qu'il n'a jamais sollicité le secours d'un vapeur de la compagnie pour aller à Lakoja. Il rencontra un vapeur et demanda au patron l'autorisation d'y monter; ce qui lui fut accordé. Mais la compagnie, ayant appris la chose, bloqua vivement le patron de lui avoir accordé le passage.

Quant au passage qu'on lui a offert sur un steamer, sur la Bénoué, la vérité est que M. Mizon aurait continué sa route sans cela, mais les Anglais, craignant de le voir pénétrer dans une région qui leur était hostile, prétextèrent qu'ils ne voulaient pas prendre devant l'Europe la responsabilité de sa mort et lui donnèrent un steamer.

« Toute la mauvaise volonté des Anglais, ajoute M. Mizon, est venue de ce que les Anglais considéraient ma mission comme politique et destinée à la conquête du Bornou. »

M. Mizon, en terminant, a confirmé qu'il retournera le mois prochain reprendre la série de ses opérations commerciales dans l'Adamaoua. Il repassera par le Niger, et il suppose, cette fois, que lord Aberdare, qui affecte tant de complaisance, le laissera passer librement.

CHRONIQUE MILITAIRE

Marine et arsenaux. — Gâchis administratif. — Dualisme entre l'armée navale et l'armée maritime.

Il n'y a pas de ministère qui, depuis de nombreuses années, ait montré autant de débous dans les idées, de désarroi dans l'administration, d'imprévoyance dans l'organisation, de gaspillage d'argent que le ministère de la marine.

Pendant les dix années qui ont suivi la guerre de 1870, on a été tout à l'armée de terre, c'est-à-dire au plus pressé, et la marine a été mise à l'arrière plan de la défense nationale.

Qu'on ajoute à cela le défaut d'unité de vues en ce qui concerne l'expansion coloniale, et l'on comprendra pourquoi les ministres plus ou moins éphémères de la marine ont dû, malgré eux souvent, laisser les bureaux de la rue Royale naviguer à leur guise. Et il en avait pu être autrement, croit-on que les choses en seraient au point où elles sont et n'auraient-elles pas été améliorées sous l'impression que cause la lecture du rapport général sur le budget de ce ministère, rapport qui est, chaque année, une charge à fond sur des événements regrettables et que rien n'a pu extirper jusqu'à ce jour.

Les anglais disent : « La France a une marine pour entretenir des arsenaux, et nous des arsenaux pour entretenir notre marine. » Ceci peut paraître un paradoxe; il n'est que l'expression véritable de la situation.

Dans la marine, le gaspillage du budget à plusieurs sources : la première, la principale sans doute, c'est le luxe des arsenaux. Personnel, matériel, tout y gorgé et est hors de proportion avec la flotte. Le personnel directeur et ouvrier est maintenu à un chiffre plus que complet, sous prétexte qu'en cas de mobilisation, il ne faut pas avoir recours à l'industrie privée; et, en temps de paix, on éloigne celle-ci des constructions navales pour donner du travail au personnel des arsenaux.

On construit lentement pour la même raison.

Sous prétexte aussi que certains engins tels que : ancrés, cordages, hublots, chaînes, mâts, etc., ne sont pas rayés de la nomenclature — nomenclature qui remonte peut-être au temps de la navigation à voiles — on construit toujours de ces sortes d'engins parce qu'il faut maintenir au complet la totalité de la nomenclature.

Le personnel de la surveillance administrative, s'identifiant beaucoup plus avec le corps de la marine que le corps de l'intendance avec l'armée de terre, ne semble pas exercer sa gestion avec le désir d'alléger les charges de l'Etat, et il serait opportun d'y faire passer quelques-uns des contrôleurs généraux que l'armée de terre a de trop. Comparés à ceux de la guerre, les chapitres concernant les soldes, les indemnités de toutes sortes, les frais de déplacement, etc., de la marine font ressortir une différence considérable, vu la proportion de l'effectif du personnel auxquels ils se rapportent.

A-t-on jamais fouillé là-dedans? A-t-on jamais comparé, par exemple, les indemnités de séjour, de déplacement allouées aux officiers de terre et de mer de même grade et subissant la même situation? Non... du moins nous avons tout lieu de le croire; puisqu'il n'en a jamais été question dans la discussion publique de ces deux budgets.

Qui pourrait nous expliquer — un exemple entre cent — pourquoi un officier du génie de terre qui construit un fort à quelques kilomètres en mer n'a que sa solde brute, tandis qu'un capitaine du port a une indemnité de 15 à 20 francs à chaque fois qu'il lui prend fantaisie d'aller faire, avec son avis de service, le tour de ce fort avant déjeuner!...

L'armée de terre est très surveillée administrativement; on n'y laisse pas passer un centime inopportun.

Que le ministre de la marine compare les chapitres accessoires du budget de cette ar-

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 23 juillet

ROCAMBOLE

PAR PONSON DU TERRAIL

Cependant, le lendemain du jour où la jeune fille avait accompagné Cerise à Belleville, et où Armand de Kergaz lui avait offert le bras jusqu'à la porte, la vieille Gertrude était à peine levée, qu'elle vit apparaître Jeanne, déjà habillée, déjà coiffée. — Jésus Dieu! s'écria la pauvre servante. Qu'avez-vous donc, mademoiselle, que vous vous levez si matin? — Je me suis éveillée de bonne heure et je me suis levée, ma bonne Gertrude. — Comment! sans feu dans votre chambre... Quelle imprudence! — Bah! fit Jeanne en souriant, je n'ai pas eu froid. — Vous étiez déjà enrhumée... Mais pourquoi ne m'avoir point appelée... pourquoi? — Rassure-toi, dit la jeune fille, je ne suis plus enrhumée et comme il est toujours temps de renoncer à une mauvaise habitude, je veux désormais me lever de grand matin. — Vous levez de grand matin, Seigneur!... et pourquoi faire? — Ah! dit Jeanne, ceci est tout un gros secret que je vais te confier, ma bonne Gertrude, surtout si tu me promets de ne pas

encore gronder en prenant ta méchante voix.

— Jésus-Dieu! mademoiselle, pouvez-vous parler ainsi? murmura la vieille servante en prenant dans sa grosse main la main blanche et longue de Jeanne et la portait respectueusement à ses lèvres. Moi, vous gronder!

— Donc, reprit la jeune fille d'un ton caressant, et si je te dis quelque chose de bien étrange pour toi, tu ne te fâcheras pas? Gertrude enveloppa sa jeune maîtresse de ce regard dévoué et rempli de suaves tendresses que le chien fidèle lève sur son maître.

— Bonne Gertrude, poursuivait Jeanne, sais-tu que tu te donnes bien de la peine depuis longtemps, et que tu travailles toujours comme si tu n'avais que vingt ans? Notre petit ménage te prend les trois quarts de la journée, et tu travailles encore le soir pour gagner de l'argent.

— Je travaille avec tant de joie! mademoiselle, murmura la servante, qui, en effet, travaillait chaque soir jusqu'à minuit pour gagner soixante-quinze centimes à un ingrat ouvrage de couture. Et puis, voyez-vous, le travail, c'est ma vie, à moi. Je m'ennuierais à ne rien faire.

— C'est ce que je me dis, interrompit la jeune fille d'une voix câline, et moi qui ne travaille pas, ma bonne Gertrude, je m'ennuie très fort.

— Vous n'êtes pas faite pour travailler, mademoiselle! s'écria la vieille servante avec vivacité. Cela ne se peut pas, cela ne saurait être. D'ailleurs, si vous voulez vous occuper, n'avez-vous pas votre boîte à couleurs, vos livres, votre...

Gertrude s'arrêta tout émue, elle se souvenait que le piano était vendu.

— Mais, dit Jeanne avec gravité, je suis allée voir hier, tu le sais, la petite Cerise, et elle m'a promis de m'en faire un cadeau.

— Jésus Dieu! mademoiselle! Gertrude, vous, travailler, mademoiselle! vous, gagner

vosre vie tant que je serai là, moi! Ah! jamais... jamais.

— Tu le vois bien, dit Jeanne avec tristesse, tu m'avais promis de ne pas gronder comme à ton ordinaire, et tu ne me tiens pas parole.

— C'est vrai, c'est vrai, mademoiselle, murmura Gertrude un peu confuse, mais cependant...

— Ma bonne Gertrude, reprit Jeanne d'un ton caressant, tu ne veux pas empêcher ta chère enfant, comme tu m'appelles, de chercher à se distraire un peu, et le travail sera pour moi une véritable distraction. Je te le jure, je brode très bien, tu le sais; Cerise me fera avoir de la broderie... Allons! c'est convenu...

— Mais... voulut objecter Gertrude. — Non, je n'écouterai rien; si tu grondes encore, je me fâche.

Et Jeanne mit une gentille caresse sur le front de cette vieille servante qui l'aimait comme une mère, et dont l'existence était un poème de dévouement et d'abnégation.

Gertrude courba le front et essuya une larme.

— Mon Dieu! murmura-t-elle, pourquoi n'envoyez-vous pas à mon cher ange un peu de ce bonheur que vous donnez à tant d'autres!

Puis elle ajouta tout haut : — Pourquoi vous lever si matin, pourtant, mademoiselle? — D'abord pour en prendre l'habitude, ensuite pour aller chez Cerise.

Et Jeanne s'habilla lestement, drapa sa taille svelte dans ces sombres habits de deuil qui la rendaient cependant si belle et sortit.

Il était environ huit heures.

De la rue Meslay au faubourg du Temple le trajet est court. En dix minutes, Jeanne eut atteint le sixième étage de Cerise. C'était deux jours avant cette soirée funeste où, trompée par sa sœur, la pauvre enfant devait tomber aux mains de M. de Beau-

préau. Cerise était déjà à l'ouvrage, chantant comme une fauvette, et songeant à son bonheur prochain.

— Déjà! fit-elle en voyant entrer Jeanne. — Vous savez bien qu'il a été convenu hier, ma bonne Cerise, répondit Mlle de Balder, que nous irions ce matin à ce magasin de broderies.

— Oui, oui, répondit Cerise, et je suis prête. Seulement, je ne veux pas qu'on vous voie, ma chère demoiselle; vous m'attendrez à quelque distance dans la rue, n'est-ce pas?

— Mais je ne rougis point du travail, dit Jeanne, le travail est une noble chose.

— N'importe! j'ai mon idée, répondit Cerise avec la ténacité mutine d'un enfant gâté.

Les deux jeunes filles sortirent, et, une heure après, Jeanne rentrait chez elle triomphante avec un petit rouleau de canevas, et se disait :

— Je vais donc enfin travailler et soulager ma vieille Gertrude.

Sur le carré de son quatrième étage, elle trouva le concierge de la maison ouvrant la Bastille venant de louer il y avait quelques minutes à peine.

Le concierge salua Jeanne avec respect, et lui dit :

— Vous allez avoir un voisin, mademoiselle.

— Ah! dit Jeanne avec indifférence.

— Un vieux monsieur décoré, qui a l'air d'un officier en retraite, poursuivait le loquace concierge.

Jeanne tressaillait.

— Un officier? dit-elle en songeant à son père.

— Oui, mademoiselle, et il emménage ce matin même, m'a-t-il dit.

Jeanne entra chez elle toute rêveuse, et ne songea pas davantage au voisin qu'on venait de lui annoncer.

Un autre sentiment la dominait à son insu.

Elle avait bien dit à Gertrude qu'elle ne s'était levée de bonne heure que parce qu'il est toujours temps de renoncer à une mauvaise habitude, mais la vérité était que Jeanne n'avait point dormi de la nuit; et nous allons tâcher d'expliquer cette insomnie.

Elle avait bien dit à Gertrude qu'elle ne s'était levée de bonne heure que parce qu'il est toujours temps de renoncer à une mauvaise habitude, mais la vérité était que Jeanne n'avait point dormi de la nuit; et nous allons tâcher d'expliquer cette insomnie.

Jeanne avait vingt ans, une âme ardente et pleine de foi, et un esprit déjà plein de raison et de maturité. Jeanne avait passé son adolescence auprès de sa mère, son unique affection, l'être qui

mée avec ceux de celle qu'il administre ; qu'il se fasse aider, pour ce travail de comparaison, par les contrôleurs généraux, et il sera bientôt édifié sur les causes du coulage qui tarissent les ressources de son département...

Une autre cause de désorganisation, c'est le dualisme qui existe entre les officiers de la flotte et ceux de l'infanterie de marine, dualisme dans lequel ces derniers ont forcément le dessous, les états-majors et les bureaux étant tout à la mer et rien... pour les autres. D'où vient la chute de M. Cavaignac, sinon de ce dualisme entre deux forces dont l'une veut tout être et, quand elle ne le peut, fait obstruction à l'autre au lieu de la seconder.

On opère sur les côtes d'Afrique; l'action offensive nécessite des opérations à terre; aussitôt pointe vers ce point un officier de vaisseau plus élevé ou plus ancien en grade que celui qui commande à terre, afin d'empêcher ce dernier de donner des ordres aux matelots.

Pour couper court à ce dualisme, le ministre de la marine annonce pompeusement à la tribune que tout est paré, parce que lui, ministre, a la direction des opérations ! Avoir la prétention de diriger des opérations qui se dérouleront à plusieurs milliers de lieux de son cabinet, c'est ne pas connaître un mot d'histoire; et de l'histoire contemporaine encore, car, depuis quarante ans, les annales coloniales fournissent d'exemples désastreux, dus à cette outrecuidante prétention.

Un ministre vient d'en mourir; la leçon sera profitable à son successeur.

Mais, celui-ci aura-t-il le temps de devenir le maître dans les bureaux de la rue Royale? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En tout cas, il peut, dès à présent, régler sa ligne de conduite — en tant que commandement au-dessus des deux éléments de sa troupe — sur ce que les officiers de vaisseau ont toujours désiré commander les expéditions coloniales, sur terre comme sur mer: le département de la marine leur appartient; pour eux, l'artillerie et l'infanterie de marine ne sont que des passagers à bord, des accessoires à terre et simplement propres à faciliter l'action navale!

Quant à l'administration maritime, nous en avons assez dit pour mettre en éveil la perspicacité qu'on se plaît à lui reconnaître.

LE CHOLÉRA A PARIS

Paris, 22 juillet.

La situation s'est beaucoup améliorée dans la banlieue Ouest. On ne signale, pour hier, aucun cas nouveau.

A Saint-Denis, par contre, l'épidémie a redoublé de violence. Sept décès ont été constatés. La famille Labbé a été particulièrement éprouvée. Dans la matinée, le jeune Louis Labbé, âgé de trois ans, succomba. Peu après, son père mourut. Enfin M<sup>me</sup> Labbé, atteinte à son tour par le terrible mal, se faisait conduire avec son dernier-né à l'hôpital.

Trois ouvriers de l'usine Pleyel-Wolf qui avaient éprouvé les premiers symptômes du choléra ont dû être transportés à l'hospice.

A Epinay, deux décès sont signalés. L'épidémie a fait son apparition à Pantin.

A Saint-Ouen et à Aubervilliers, la maladie reste stationnaire.

Un douloureux incident s'est produit hier dans cette dernière localité. Deux dames se présentaient, vers deux heures, à la mairie pour y déclarer le décès d'un parent. Tout à coup, l'une d'elles s'affaissa sur le plancher. Elle venait d'être frappée d'une attaque de choléra. On l'a transportée d'urgence à l'hôpital.

LES VENGEURS DE RAVACHOL

Nouveaux renseignements. — Les récits de nos journaux. — L'Anarchiste Pini.

Paris, 22 juillet. A la préfecture de police, ainsi que l'Echo de Lyon l'annonçait hier, on traite de « canard » les informations à sensation publiées par le Figaro et le Petit Parisien sur un complot anarchiste.

Cela n'empêche pas le Petit Parisien de ce matin de maintenir que les deux individus arrêtés, qui se nomment Parmeggiani et Destournel, étaient venus à Paris pour y commettre un attentat et d'affirmer que, dès leur arrivée, ils s'étaient mis en rapport avec des anarchistes et avaient assisté, la semaine dernière, à une importante réunion secrète. En outre, ils devaient recevoir des explosifs de l'étranger.

Les Informations du « Figaro »

De son côté, le Figaro fait des déclarations analogues :

Malgré le démenti de la police, dit-il, il est malheureusement trop vrai que tout ce que nous avons dit est exact. Nous pouvons même donner des renseignements précis.

Dans la nuit de dimanche à lundi, une réunion a eu lieu à Saint-Denis en vue de discuter les mesures à prendre pour recevoir les délégués étrangers de façon à ne veiller aucun soupçon. Ces délégués n'étaient qu'un nombre de trois. Deux, comme nous l'avons dit, ont été arrêtés.

Nous pouvons ajouter qu'une nouvelle réunion a eu lieu hier soir dans une petite maison isolée d'Ivry. Il y avait là huit hommes et trois femmes. Ces trois femmes de nationalité étrangère, sont arrivées à Paris en même temps que les quatre délégués. La réunion a été des plus agitées. On a parlé des dispositions à prendre pour éviter l'arrestation à leur arrivée des compagnons attendus de l'étranger.

« Nous avons de quoi travailler, a dit une femme, et si nous n'en avons pas assez, je me charge de m'en procurer d'autres. Il nous faut du courage. Nous sommes onze. Onze cartouches doivent donc partir en même temps, et si nous ne réussissons pas, n'ayons pas le feu dans notre disposition ? C'est si facile de faire brûler une maison sans se faire prendre. »

Le Figaro termine en disant : Il y a peut-être dit bien d'autres choses dans cette réunion, mais la personne qui nous a renseigné n'a voulu nous dire que cela.

Ce que nous affirmons, c'est que la provision de dynamite a été apportée de Belgique par ces trois femmes. La réunion a décidé que le moment d'agir n'était pas encore venu.

Schoupe et Pini Le Radical donne de longs détails sur l'arrestation de Parmeggiani et de Dufournel et il ajoute qu'il reste encore à pincer les deux autres compagnons.

L'un de ces deux-là n'est autre que Placide Schoupe, le complice de Pini, condamné en même temps que lui et son compagnon d'évasion.

C'est en 1891 que Pini chercha à s'évader du bagne de la Guyane. Il eut pour complice d'évasion Schoupe. Tous deux s'enfuirent à travers les forêts. Pini et Schoupe avaient été dans leur fuite reconnus par un colon qui les poursuivit à coups de fusil. Pini fut blessé et repris. Schoupe parvint à s'échapper, gagna la Guyane anglaise, s'embarqua et vint à Londres trouver Parmeggiani. Schoupe est encore à Paris; il est accompagné d'un quatrième anarchiste dont on ignore le nom.

Le nouvel Engin Voici, d'après un de nos confrères, quel est le nouvel engin au moyen duquel Dufournel et Parmeggiani devaient opérer :

Il n'est plus question de la marmite de Ravachol, engin trop incommode et dont les résultats sont peu satisfaisants. Le nouvel engin est tout simplement une bombe de volume moyen, qu'il suffit de jeter par une fenêtre sur un toit, dans une cour, pour provoquer une explosion épouvantable. Comme la bombe est petite, le même artificier peut en lancer plusieurs et profiter de l'émoi général, de l'affolement de tout le monde pour répéter l'attentat sur divers points du bâtiment et pourvoir en même temps à sa sécurité personnelle.

Deux arrestations

Schoupe a été arrêté ce matin. La police a arrêté également ce matin Habert, gérant du journal anarchiste La Révolte, condamné à six mois de prison pour un article excitant l'armée à la révolte.

Dépêches Diverses

LE CRIME DE LA RUE TAITBOUT

Paris, 22 juillet. L'instruction relative au crime de la rue Taitbout est sur le point d'être terminée. Anais Dubois, accusée d'avoir assassiné sa sœur Lucie dans des circonstances que nous avons longuement rapportées, va bénéficier d'une ordonnance de non-lieu, sa culpabilité n'ayant pu être établie à l'aide de témoignages probants.

Le dossier de l'affaire va être transmis dans quelques jours au parquet du juge d'instruction Garnot.

ARRESTATION D'UN CHEF DE BANDE

M. Goron, chef de la Sûreté, accompagné de son secrétaire et d'agents de la Sûreté, s'est rendu à Asnières pour procéder à l'arrestation d'un nommé André, se disant ancien capitaine au long cours.

Cet individu, âgé de quarante-cinq ans environ, est inculpé d'assassinat et de vol. Chef d'une bande depuis longtemps recherchée, André, qui a déjà subi de nombreuses condamnations, fréquentait assidûment les cafés d'Asnières; depuis quelque temps, il y avait même fait la connaissance d'une horizontale de la localité, une fille Suzanne L... qui était devenue sa maîtresse en titre.

Le dernier, en date, des crimes reprochés à André et à sa bande est un vol suivi d'assassinat commis à Cherbourg chez un bijoutier.

M. Goron a fait subir un interrogatoire à la fille L..., qui, cependant, n'a pas été arrêtée. La Sûreté est sur la trace du reste de la bande composée d'une demi-douzaine d'individus.

UNE MÈRE DÉNATURÉE

Lorient, 22 juillet.

La femme Stéphane Quintrec, domestique à Groix, avait confié son enfant, âgé de deux ans, à sa mère habitant la petite commune de Guidel, et qui recevait douze francs par mois pour l'entretien du nourrisson.

En ces derniers temps, Stéphane Quintrec cessa de payer cette mensualité et sur les récriminations de sa mère, elle conçut un infernal projet qui devait la délivrer de son enfant et de la redevance qu'il lui coûtait. Elle avait résolu d'empoisonner le petit être.

S'étant rendue à Guidel, après s'être munie d'acide sulfurique, elle entraîna son enfant à l'écart de la maison d'habitation et persuada à l'enfant de boire, lui disant : « C'est du nanan ! »

Mais l'enfant, qui trouvait au nanan un singulier goût, poussa des cris perçants pendant que sa mère usait de violence pour lui faire boire la liqueur empoisonnée.

La grand-mère et bientôt les voisins accoururent à ces cris et firent cesser cette scène odieuse.

Pendant qu'on administrait un vomitif à l'enfant chez le pharmacien, on maintenait la mère, qui ne tardait pas à être arrêtée par la gendarmerie et conduite à la prison de Lorient.

DÉTOURNEMENTS A TOULON

Le secrétaire général de la mairie en fuite. — 350,000 fr. de détournements.

Toulon, 22 juillet.

On est toujours sans nouvelles du secrétaire général de la mairie, qui a pris la fuite le 7 courant. On sait seulement qu'à la suite des recherches auxquelles s'est livré, sur l'ordre du parquet, M. Caravat, expert-comptable, le secrétaire de la mairie a commis, depuis l'année 1878, des détournements s'élevant à une somme totale d'environ 350,000 francs.

Ces détournements proviennent de malversations opérées dans le service des concessions de terrains mortuaires. Dans ces conditions, le juge d'instruction est obligé d'examiner la question de savoir s'il y a lieu d'exercer des poursuites contre les maires sous l'administration desquels se sont produits ces détournements.

LE CRIME DE LA GARE DE L'EST

Paris, 22 juillet.

Des gardiens de la paix découvraient la nuit dernière, vers deux heures et demie du matin, dans la rue de Metz, le long de la grille délimitant la gare de l'Est, une jeune femme étendue sans connaissance sur la chaussée et baignant dans une mare de sang.

Ils la relevèrent et la transportèrent à l'hôpital Lariboisière où l'interne de nuit constata que la malheureuse avait été frappée de trois énormes coups de couteau, l'un à l'épaule droite et les deux autres dans le dos.

Lorsqu'elle eut repris ses sens, elle déclara se nommer Marie Clausener, âgée de 49 ans, journalière, demeurant rue de Kabylie, et raconta à son commissaire de police

que son meurtrier était son ancien amant, un sieur Gabriel Coupeil, cocher.

Des agents furent aussitôt envoyés à la recherche de Coupeil; à l'adresse de ce dernier, ils apprirent que le cocher subissait depuis trois jours une peine à la Conciergerie.

Alors, pressée de questions, Marie Clausener avoua qu'elle avait déposé la justice pour se venger de Coupeil et le faire arrêter. Elle déclara que son agresseur était une fille Clémence Lecomte, âgée de 24 ans, habitant le faubourg St-Martin. La soupçonnable d'être la maîtresse de son ancien amant, elles avaient eu une vive discussion au cours de laquelle Clémence Lecomte la frappa violemment.

Cette dernière a été arrêtée. L'état de la fille Clausener, quoique grave, ne parait pas devoir mettre ses jours en danger.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE-INFÉRIEURE

UNE PETITE FILLE ASSASSINÉE

Condamnation de l'assassin aux travaux forcés à perpétuité

Rouen, 22 juillet.

Hier, venait devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure une affaire d'assassinat commis à Bihorel, dans les circonstances suivantes :

Un nommé Tulle, journalier, épousait en 1891 Angèle Pennelle, déjà mère d'une fille naturelle, nommée Yvonne, âgée de 8 ans. Il reconnut cette enfant, bien que non issue de ses œuvres, et la légittima par son mariage. Mais Tulle conçut bientôt une haine violente envers la fillette, et d'après les douze témoins qui ont été déposés à l'audience, la vie de la petite Yvonne n'a été qu'un long et effroyable martyre.

Le 6 mai, Tulle confia cette petite à une dame Petit, sa voisine, en l'absence de sa mère. Vers trois heures, Yvonne fut ramené chez son père.

Quatre heures et demie, la dame Petit revint chez Tulle, qui lui dit en l'apercevant :

« A propos, savez-vous, la petite Yvonne est morte. »

A ces mots, la voisine de Tulle se précipita dans la maison et aperçut, en effet, le corps inanimé de l'enfant étendu sur une paillasson.

Le parquet de Rouen, prévenu aussitôt, ordonna l'autopsie du corps de l'enfant qui était couvert d'échymoses. M. le docteur Semé a conclu que la petite avait succombé à une mort violente.

Tulle, interrogé, commença par nier toute participation au crime. Mais, bientôt, pressé de questions, il fit des aveux complets.

A l'audience, cette brute dit qu'il n'a pas voulu tuer l'enfant, mais seulement la corriger. Il n'a, dit-il, que placé sa main sur la bouche de l'enfant.

La réputation de cet homme est mauvaise sous tous les rapports. Aussi le jury s'est-il montré justement sévère à son endroit.

Tulle a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Départements

RHONE

Givors. — Deux arrestations. — M. Rieux, commissaire de police, a arrêté les nommés Jean-Philippe Perrin, né à Pauliac (Gironde), et Gabriel Rieufregier, né à Montpelier, pour vagabondage. Ils ont été conduits aujourd'hui à Lyon.

Saint-Pierre-la-Palud. — Fanfare. — Dimanche 7 août, la fanfare donnera un grand concert-tombola sous la présidence de M. Félix Mangin, avec le concours de plusieurs artistes distingués et de la chorale des mines de Saint-Pal. A l'issue du concert, tirage de la tombola suivi d'un bal jusqu'à une heure très avancée dans la nuit.

AIN

Montluel. — Certificat d'études primaires. — Hier on eu lieu, à Montluel, les examens d'aptitudes au certificat d'études primaires.

54 garçons ont été reçus sur 57 présentés, et 47 filles sur 50.

Dans ce beau résultat obtenu par les écoles de notre canton, une large part revient aux écoles laïques, dont les maîtres et maîtresses dévoués ne méritent que des éloges.

Bourg-St-Christophe. — Fête patronale. — Dimanche 24 courant aura lieu la fête patronale, elle sera célébrée avec un éclat inaccoutumé.

Les jeunes gens ont organisé des jeux divers.

Le samedi la fête sera annoncée par de nombreuses salves d'artillerie.

Le dimanche à 10 heures tir à la cible, à 2 heures, jeu de la selle; à 4 heures, bal champêtre jusqu'à la nuit; le soir à 9 heures, bal de nuit.

Mardi 26, foire importante, une des plus importantes du département par le nombre de poulines et pouliches qui, chaque année, y sont annexés.

A 10 heures du matin courses en sac, et à 2 heures, jeu de la bague.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Dimanche 31, retour de la fête : à 10 h., jeu du pot cassé, et le soir, bal de nuit.

LOIRE

Saint-Etienne. — Tir forézien. — La section des Touristes Cadets Foréziens effectuera sa sortie mensuelle le dimanche 24 courant. Le lieu désigné est Roche-la-Molière, retour par Firminy.

Réunion à une heure, au siège de la Société; à deux heures et demie.

Un père brutal. — Le sieur Antoine Bouchet, âgé de 48 ans, fabricant de chemises de fil, rue de la Franche-Amitié, 6, a été l'objet d'un procès-verbal pour mauvais traitements infligés à son fils, Marius Bouchet, âgé de 16 ans.

Rive-de-Gier. — Sawetage. — Hier soir vers six heures, plusieurs enfants s'amusaient sur la berge du bassin du canal, lorsque tout à coup l'un d'eux et tombé accidentellement dans l'eau.

Aux cris poussés par ses camarades, il a été retiré par le maréchal des logis de gendarmerie accouru sur les lieux en toute hâte.

Convocation. — Les hommes de la classe 1872 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui à 8 heures du soir, au café Ravachol dans le but de s'entendre sur les dispositions à prendre pour les funérailles de leur camarade H. Desgranges, âgé de 40 ans, ex-sous-officier au 130<sup>e</sup> de ligne et qui doit avoir lieu demain dimanche, à 8 heures 3/4 du matin. Scier, à huit heures, ces messieurs rendront compte de leur mission.

La candidature Cotton. — Le journal de l'évêché, Le Messager, qui avait lancé le ballon d'essai sur la candidature Cotton, nous déclare hier soir, que « Monseigneur » n'accepte pas, mais que « la parti sera largement représenté. »

Notre sympathique président du conseil général est à Valence depuis hier; nous espérons que prochainement

nous aurons le plaisir de l'entendre dans une réunion, car on aime à écouter sa parole si franche.

Reunion. — Les ouvriers coiffeurs se réuniront lundi 25 juillet, à neuf heures du soir, dans une des salles du café Guéry, place de la République.

Nomination d'un bureau pour l'organisation de la fête Saint-Louis.

Société philanthropique Ardechoise. — Aujourd'hui samedi, à huit heures du soir, réunion au café d'Orient, avenue Victor-Hugo.

Société philanthropique de Valence. — Le comité de la société philanthropique de Valence invite tous ses membres à une réunion générale qui aura lieu le samedi 23 juillet, à huit heures du soir, salle du foyer du théâtre.

Ordre du jour : Banquet annuel proposé pour le 7 août; questions diverses.

Tribunal correctionnel. — Louis Filit, âgé de vingt ans, est condamné à trois mois de prison pour vol d'une caisse de marchandises à M<sup>me</sup> Montel Eugénie; son complice Léon-Eugène Gamet est condamné par défaut à un an et un jour de prison.

Incendie volontaire à Awan. — Un nommé Germain, qui ne jouit pas de ses facultés mentales, a mit le feu à un palier appartenant à M. Clément Ferdinand; rien n'était assuré.

Decouverte d'un cadavre. — Des paysans ont découvert sur la rive droite de l'Isère, à Beaumont-Montoux, le cadavre d'un homme paraissant avoir séjourné un mois dans l'eau. Le corps n'a pas été reconnu.

Commencement d'incendie à Genisieu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M<sup>lle</sup> Fayard, propriétaire à Genisieu. Grâce aux prompts secours, le feu a pu être circonscrit.

Pertes sont évaluées à 600 francs et couvertes par une assurance.

Firminy. — Arrestation. — La gendarmerie a arrêté le nommé Adrien-Victor Charoac, âgé de 45 ans, sous l'inculpation de vol de chaussures au préjudice du sieur Colomb dit Mayard.

Chacornac, quoique jeune encore, promet de faire son chemin dans la voie du vol. Il y a déjà quelque temps il avait été l'objet d'un procès-verbal pour complicité de vol; il n'en sera peut-être pas quitte, cette fois, à si bon marché.

Vol. — La nuit dernière, d'audacieux voleurs ont soustrait pour environ 100 fr. de saucissons au préjudice du sieur Rabin, charcutier. Les auteurs sont inconnus.

Roanne. — Arrestation. — Le nommé Jean Chatard, 49 ans, manoeuvre à Roanne, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt en vertu d'un extrait de jugement pour 10 jours de prison.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal correctionnel a prononcé la condamnation suivante : le nommé Hilaire, âgé de 59 ans, natif de Saint-Just-sur-Loire, un mois de prison pour coups et blessures.

Les courses. — Les courses de Roanne auront lieu comme nous l'avons dit, le dimanche 24 juillet, à 2 heures du soir, à Mâtel.

LYON

NOS ECHOS

Valence. — La fête de bienfaisance. — Une réunion de tous les directeurs de sociétés, des représentants de la presse locale et régionale, a été tenue hier soir à la mairie. L'assemblée a adopté une proposition de M. Delarouge, directeur de la Philharmonique, qui tend à organiser une fête de nuit, avec le concours de la Garde républicaine de Paris.

M. le maire, accompagné de M. Collombat, deuxième adjoint, est parti aujourd'hui pour Montélimar voir M. Loubet qui s'y trouve actuellement, afin de le consulter. C'est

LYON

NOS ECHOS

Le temps. — Observations du journal, 22 juillet, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre : 761<sup>e</sup>. — Température « 19<sup>e</sup> ». — Direction du vent : Nord. — Maximum de température dans les 24 heures : 19<sup>e</sup>. — Minimum de température dans les 24 heures : 13<sup>e</sup>.

Situation générale. — Les pressions sont supérieures à 760 sur toute l'Europe occidentale, et la situation s'est améliorée en France. Les vents sont modérés du Nord, mais la température est toujours très basse. En Provence, on signale encore des averses sous l'influence de la dépression qui passe sur l'Italie.

Dernière heure. — Le baromètre baisse légèrement; 2 millimètres à Biarritz, 1 à Brest et à Valencia. Les pressions sont de 757 à Marseille, 763 à Brest.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps beau, un peu moins froid, vent d'Est ou Nord.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Séance publique pour la distribution des récompenses et l'assemblée générale des sociétaires le dimanche 24 juillet, à une heure, au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles, entrée place de la Bourse.

BACCALURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE MODERNE (ANGLAIS). QUATRIÈME SÉRIE :

Sur 25 candidats, 3 ont été définitivement admis : MM. Nourry (assez bien), Paret, Schoder.

LES

CONCOURS DU CONSERVATOIRE

CINQUIÈME JOURNÉE

Après le concours quelque peu fantaisiste auquel nous avons assisté hier — mais à-t-on souvenance, à Lyon, d'un concours de déclamation qui ne fut pas folâtre, — nous revenons, avec la classe de piano supérieur aux épreuves intéressantes et sérieuses.

C'est quand on assiste à ces examens-là qu'on peut bien juger du bon enseignement qui, dans la plupart des spécialités musicales, est donné au conservatoire de Lyon.

Nous avons ici des cours élémentaires moyens et supérieurs de piano qui ne laissent rien à désirer. Les élèves y reçoivent une éducation complète. Et sortant de là, si ce ne sont pas des virtuoses à sensation — le génie n'est pas du domaine des choses enseignées, — tout au moins savent-ils complètement leur métier et leur art, et ont-ils un nouveau cours libre de physiologie, sur la proposition unanime de la Faculté des lettres : ce cours, destiné aux étudiants de philosophie, sera professé par M. le docteur Morat, de la Faculté de médecine.

LES MEMBRES DU BARREAU :

Hier, à midi, les membres du barreau se sont réunis pour procéder à l'élection du bâtonnier et des membres du conseil de discipline.

Avant de passer au vote, M<sup>r</sup> Vachez, bâton-

nier sortant, a rappelé la mort de trois magistrats, anciens membres du barreau lyonnais, le premier président, M<sup>r</sup> Roë; M. Valantin, président de chambre et M. Onofrio, conseiller, à la cour de cassation.

Il a proclamé, ensuite, lauréat du prix Mathéon, M<sup>r</sup> Josseland, secrétaire de la conférence, et a terminé en remerciant ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élevant aux fonctions de bâtonnier.

Le scrutin a été ensuite ouvert. M<sup>r</sup> Du-buault ayant obtenu 67 voix sur 71 votants a été proclamé bâtonnier pour l'année judiciaire 1892-1893.

M<sup>r</sup> de Villeneuve, Vachez, Munet, Desprez, Perrin, Jacquier, Tavernier, Morin, Brac de la Perrière, Mathéon, Bonnet, Gignoux, Bonnard, Boucaut, ont été proclamés membres du conseil de l'ordre pour l'année judiciaire 1892-1893.

Les membres de l'ordre, qui ont obtenu ensuite le plus de voix sont : M<sup>r</sup> Arcis, Rousset, Garcin et Manhès.

Nous avons annoncé l'envoi par l'Union des Femmes de France (comité de Lyon) d'un certain nombre de caisses destinées au corps expéditionnaire du Dahomey.

M<sup>r</sup> le président du Comité vient de recevoir de M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat des colonies, une lettre lui annonçant que des ordres avaient été donnés pour que cet envoi fut dirigé sur Kotonou par le paquebot du 15 juillet courant.

L'ÉCRITURE DES MÉDECINS :

A la suite de nombreuses erreurs involontaires commises par des pharmaciens, qui ne peuvent pas toujours déchiffrer les ordonnances des médecins, le ministre de l'intérieur en Autriche vient de rendre un décret qui oblige les maires de toutes les communes à exercer une surveillance rigoureuse sur la lisibilité des ordonnances.

Les maires devront s'assurer que toutes les prescriptions sont écrites d'une manière lisible et sans qu'il puisse y avoir de doute sur la nature et la dose des médicaments, ni sur la signature du médecin.

En France, nos médecins ne sont pas non plus des calligraphes. Mais il nous semble que si une ordonnance devait être contresignée par un maire, le malade aurait cent fois le temps de passer dans l'autre monde. Ce qu'il faut, c'est que les pharmaciens connaissent bien leur métier et ne donnent pas dix grammes d'une substance quand un gramme suffit. Heureusement le cas est fort rare.

LE CASIER JUDICIAIRE :

Par un décret qui vient d'être promulgué, le coût du casier judiciaire est fixé à 1 fr. 50, au lieu de 3 fr. 50, sans compter la feuille de papier timbré de 60 centimes, ce qui en portait le total à 4 fr. 10.

Le même décret dispose que la demande du casier judiciaire sera faite sur une feuille de papier libre.

LA SOCIÉTÉ S'EST ADJOINT LE CONCOURS DE MM. RITTER, FARGUES, POURTEAU, TERRAIRE ET BRIVE, FORMANT AINSI UN QUINTETTÉ COMPLET D'INSTRUMENTS A VENT.

Les noms de ces artistes éminents, la plupart professeurs au Conservatoire, dispensent de tout commentaire.

La société, ainsi composée de dix membres, se

Voici les résultats officiels de la journée :

Piano supérieur
Professeur : M. Jemain. — Membres du jury : MM. Aimé Gros, Coutagne, Grégory, Arnaud, Minde, Rigot, Martin, de Wilkowski, Blanc.
Jeunes gens. — Morceau de concours, 3e sonate de Rubenstein.
1er prix : M. Boucherie, 1er accessit en 1891.
2e accessit : M. Mathis.
2e accessit : M. Orel.
Jeunes filles. — Morceau de concours : Allegro de concert d'Edouard Wolf.
Pas de premier prix.
2e prix : Mlles Boulet ; Ladavière, 2e accessit en 1891 ; Avril.
1er accessit : Mlles Monglon, Chanal.
2e accessit : Mlles Clerc, Roch.

mais — qu'ils ont au contraire tout intérêt à appuyer la demande de création de marchés périodiques forains. Nous le démontrerons un de ces jours. Recevez, etc. X.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LYON

Deuxième Canton

Comité de concentration républicaine des deuxièmes arrondissements. — La commission électorale du comité de concentration républicaine du deuxième arrondissement conformément aux procès-verbaux de présentation de candidats a offert le 19 courant la candidature au docteur Rebatal, conseiller général sortant pour le siège du 2e canton à l'élection du 31 juillet et au citoyen Thomas, pour le conseil d'arrondissement, elle vient de recevoir la réponse suivante :

Je remercie vivement la commission du comité de concentration républicaine d'avoir songé à moi comme candidat aux élections du 31 juillet. J'accepte la candidature et me tiens à la disposition du comité.

Le citoyen Thomas a également accepté la candidature au conseil d'arrondissement dans les termes suivants, après avoir exposé les luttes qu'il a eu à soutenir depuis 1845 pour la cause démocratique :

Permettez-moi, citoyens, avant de terminer ma lettre, de reconnaître que parmi les membres du comité de concentration, il en est, sinon de plus dignes, de moins de plus capables que moi pour vous représenter au conseil d'arrondissement. Mais dans le cas où vous désigneriez mon honneur de vos suffrages qui seroit pour moi l'honneur de ma vieillesse, vous pouvez compter que je serai jusqu'à la fin de ma carrière le vieux lutteur des temps passés.

Dans ces sentiments, recevez, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement à la République que nous aimons tous et au comité de concentration qui la représente dans le IIe arrondissement de Lyon.

La commission invite tous les adhérents du comité à assister à la réunion plénière qui aura lieu le dimanche prochain, 25 courant, à 8 h. 1/2 du soir, salle Fritz Hoffner, 84, rue de la Charité.

Les citoyens docteur Rebatal et Thomas, rendront compte de leur mandat et répondront aux questions qui leur seront posées.

Comité central des républicains radicaux du IIe arrondissement. — Dans la réunion tenue hier, le comité central a désigné comme candidats au conseil général et au conseil d'arrondissement, dans le IIe canton de la ville de Lyon, les citoyens Rebatal et Thomas, conseillers sortants.

Union républicaine des socialistes du IIe arrondissement. — Le comité convoque ses membres à une réunion privée ce soir samedi, à 8 h., au siège habituel.

Troisième Canton
Comité radical du Ier arrondissement, place Sathonay 4. — Tous les adhérents du comité sont priés d'assister à la réunion plénière qui aura lieu ce soir samedi 23 juillet 1892, à 8 h. 1/2 précises, au café Villaret, place Sathonay 4.

Comité radical du IIe arrondissement (Entresol). — Réunion plénière samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, brasserie Croix-Pécar, rue Vieille-Moines.

Union des républicains radicaux du Ier arrondissement. — Réunion plénière samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel.

Quatrième Canton
Comité central des républicains radicaux du Rhône. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Sixième Canton
Comité des républicains radicaux du V. arrondissement. — Les électeurs du VIe canton de Lyon sont appelés à élire un conseiller général et un conseiller d'arrondissement le 31 juillet.

Comité des républicains radicaux du VIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du VIIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du VIIIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du IXe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du Xe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XIIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XIIIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XIVe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XVe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XVIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XVIIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XVIIIe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

Comité des républicains radicaux du XIXe canton. — Réunion privée ce soir samedi 23 courant, à 8 heures précises du soir, au local habituel, café Chevalier, rue de la République.

tion samedi, 23 courant, à 8 heures 1/2 du soir, (brasserie Corromp).

RHONE

Canton de Villeurbanne

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Ce soir samedi, 23 courant, au Palais d'été, chemin Fenillet, 61, à Monplaisir, pour le choix des candidats.

rendre, ce qui n'empêche pas le Progrès d'écrire que quatre cents électeurs se pressent dans la salle — qui ne peut pas contenir plus de cent personnes.

Dans son numéro du 1er juillet, le Lyon Républicain, au sujet de M. Faurax et de sa candidature, publiait l'intéressante lettre suivante que nous croyons devoir reproduire :

On nous écrit de Montromant (Rhône) : Permettez-moi de vous signaler les singularités manquées d'un aspirant candidat aux élections prochaines du conseil général. Tout le monde sait qu'il s'agit du carrossier lyonnais, M. Faurax. Pendant de longues années, il s'est contenté de se laisser hypnotiser par une décoration qu'il ne cessait de lorgner au grand préjudice de ses rayons visuels ; mais on s'habitue à tout, et aujourd'hui il aspire à autre chose.

M. Faurax, qui est assez intelligent pour comprendre que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

Il s'est d'abord assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

M. Faurax veut être assuré l'appui de la préfecture ; puis se croyant fort de l'aide de quelques hauts personnages qui ont la prétention de régenter la circonscription, il ne cesse de débiter contre tous ceux qui lui portent ombrage et qui supposent que son mérite personnel ne peut suffire à lui conquérir des électeurs, a eu soin de chercher des appuis un peu partout.

Elle voulait, hier soir, enlever de la cave de son ancien logement, dont elle avait les clefs, différents objets.

Mais le concierge, — un féroce concierge, — la frappa avec un bâton et la jeta brusquement à la porte.

Mme Ouin, qui a été contusionnée assez grièvement, a porté plainte.

Accident de voiture. — Une fillette de trois ans, Mlle Fournel, dont les parents habitent rue Jangot, 43, a été heurtée et renversée hier soir, place du Pont, par la voiture de M. Cannet, épicière, 134, cours Lafayette.

L'enfant a été relevée aussitôt transportée dans une pharmacie voisine, où on a constaté, outre de graves blessures à la tête, une fracture du bras gauche.

Coups et blessures. — Au cours d'une discussion qu'il a eue avec Mme P..., corsetière, chemin des Buis, 41, M. Lacroix, jardinier, a été sérieusement blessé par cette dame.

Elle s'était munie d'un éclat de verre dont elle a frappé et atteint à la tempe droite M. Lacroix, qui a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Après un premier pansement, le blessé a été reconduit à son domicile.

Menaces. — M. J. L..., demeurant rue de Vauban, avait fait des menaces de mort à un de ses amis habitant la maison.

Pour l'intimidation d'avantage, L... décharge dans sa chambre deux balles de revolver.

Cette double détonation effraya M. F..., qui a prévenu le commissaire de police.

Rectification. — Le syndicat du IIIe arrondissement pour la boucherie de Lyon nous prie d'annoncer que le sieur Auguste Yvrand, condamné à 16 fr. pour vente à faux poids de viande chevaline n'a pas son banc place de la Victoire et qu'il n'existe aucun banc pour la viande de la viande chevaline sur cette place.

Sourds-muets et jeunes aveugles. — La distribution des prix aux élèves de l'Institution des Sourds-muets et des jeunes aveugles de Lyon aura lieu le dimanche 31 juillet, à 2 h. 1/2, à l'établissement, 77, rue des Maisons-Neuves (Villemurante).

Elle sera présidée par M. Lebon, député de la Seine-Inférieure, ancien maire de Rouen, membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, et de son conseil d'administration, président d'honneur du conseil d'administration.

Assaut d'armes. — Le professeur Antonini donnera demain dimanche, 24 juillet, de 6 h. à 9 heures du matin, dans sa salle, rue de Thomas, un assaut d'armes entre professeurs, maîtres d'armes de notre ville et des environs et élèves de la salle. L'assaut promet d'être très brillant, grâce aux précieux concours que s'est assurés le professeur Antonini.

Le meilleur accueil sera réservé aux élèves des autres salles lyonnaises et aux amateurs qui seraient désireux de prendre part à l'assaut.

Société des anciens élèves de La Martinière. — Le championnat de bicyclettes qui devait être couru dimanche dernier, 17 courant, renvoyé à cause du mauvais temps, sera couru demain dimanche, 24 juillet, au parc de la Tête-d'Or, pelouse des Bâts, à 8 heures du matin.

Rendez-vous à 7 h. 1/2 au Chalet.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir, samedi, à huit heures : Le Maître de Chapelle, opéra-comique en un acte, et La pluie et le beau temps, comédie.

Demain dimanche, de 4 à 6 heures, troisième Grand concert symphonique par l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction d'Alexandre Luigini.

Tous les jours, de 4 à 8 heures, concert dans le parc.

Concert de l'Horloge. — Aujourd'hui, pour les adieux de M. Maurice Richard et de Mlle Dany, spectacle extraordinaire. Brillantes représentations du Petit-Lucien, de l'Éclorador de Paris dans ses dernières créations.

Ce soir, première de Brouillés depuis Wagram, pièce en un acte.

Demain dimanche, 9 heures, grande matinée ; soir, premières de la troupe Godfrey, du clown Didot et de M. Chevalier, comique.

Echo de Vaise. — Programme des morceaux exécutés par cette société, ce soir samedi, à 8 h. 1/2, place de la Pyramide :

1er Allegro ; 2e Grande Fête à Budapesth ; 3e Cigarettes ; 4e Les Mosquétaires Rouges ; 5e Final.

André militaires du génie. — Réunion ce soir, à 8 heures, au siège, café Butin, place de l'Hôpital, 1. Compte-rendu de la commission et souscription au banquet annuel (7 août).

Périssent tous les insectes !! par l'Insecticide du Serpent, 32, rue Lanterne.

Tingy (Pas-de-Calais), le 14 juin 1891. — Les Filles Suisses constituent le meilleur médicament pour combattre la constipation ; à la dose de une ou deux, suivant l'importance du malade ; prises le soir à l'heure du repas, elles peuvent être continuées pendant longtemps sans nuire à la constitution. Je vous autorise à publier mon appréciation, si vous le désirez.

Docteur DUPONT.

Petite Correspondance
Q... Z... 213. — Oui, si l'épouse à son décès ne laisse ni ascendants ni descendants dans la ligne directe.

Dernière Heure
PAR SERVICE SPECIAL
L'ACCORD FRANCO-SUISSE
Paris, 23 juillet.

M. Ribot a reçu cette après-midi M. Lardy, ministre, et M. Cramer-Frey, député de la Suisse pour les négociations commerciales, qui avaient reçu des instructions de leur gouvernement. Rendez-vous a été pris pour demain après-midi, afin de signer les arrangements inter-venus.

« Entre Moussey et Avricourt (ligne de Château-Salins), trente soldats allemands ont passé la frontière ce matin vendredi. Ils se sont arrêtés dans une ferme sur le territoire français où ils ont séjourné un certain laps de temps.

« Fait plus étonnant, pour ne pas dire plus grave, quelques instants après un escadron de cavalerie allemande a décampé également la frontière, bien marquée cependant par les poteaux. »

LES GARDIENS DE LA PAIX
Paris, 23 juillet.
Le conseil municipal de Paris a bien voté l'augmentation du salaire des gardiens de la paix, mais il a repoussé l'augmentation de l'effectif.

COURRIER D'ORIENT
Marseille, 23 juillet.
Le vapeur français « Tamise », venant de la mer Noire, est arrivé aujourd'hui. Ce navire a brûlé les escalas d'Odessa et de Batoum, par suite du choléra. Il rapporte qu'une véritable panique règne sur toute la côte.

FRANCE ET RUSSIE
Marseille, 23 juillet.
Le paquebot français « l'Iraoudy », courrier d'Égypte, se trouvant le 14 juillet à Port-Saïd, a rencontré le vapeur

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 23 Juillet

113

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

LE TÉMOIGNAGE DU MORT

Dona Cruz la regarda d'un air inquiet. — Ne crains rien, ne crains rien, fit la princesse; le bonheur est pour moi une chose si nouvelle! Je voulais te dire, Flor: As-tu remarqué? ma fille est comme moi. Sa gaieté s'est évanouie le jour où l'amour est venu. Sur les dernières pages, il y a bien des traces de larmes.

de jalousie, de rancune contre cet homme! — Ce n'est pas votre cœur qui parle, madame! murmura dona Cruz. La princesse lui serra le bras avec une violence soudaine. — C'est mon cœur! s'écria-t-elle, c'est mon cœur! Ils allaient ensemble dans les prairies qui entourent Pampelune, les jours de repos. Il se faisait enfant pour jouer avec elle. Est-ce un homme qui doit agir ainsi? cela n'appartient-il pas à la mère? Quand il rentrait après le travail, il apportait un jouet, une friandise. Qu'eussé-je fait de mieux, si j'avais été pauvre, en pays étranger, avec mon enfant? Il savait bien qu'il me prenait, qu'il me volait toute sa tendresse!

— Je l'ai été! murmura Aurore de Caylus en cachant son visage dans ses mains. A l'autre bout de la chambre, Aurore de Nevers s'agitait sur son lit de jour. Des paroles indistinctes s'échappaient de ses lèvres. La princesse tressaillait. Puis elle se leva et traversa la chambre sur la pointe des pieds. Elle fit signe à dona Cruz de la suivre, comme si elle eût senti le besoin d'être accompagnée et protégée. Cette préoccupation qui perçait en elle sans cesse parmi sa joie, cette crainte, ce remords, cet esclavage, quel que soit le nom qu'on veuille donner aux bizarres angoisses qui étreignaient le cœur de la pauvre mère et lui gâtaient sa joie, avait quelque chose d'enfantin et de navrant à la fois.

— Tu n'as pas cela, reprit-elle en touchant les tempes de la jeune fille; cela, c'est Nevers. Quand je l'ai vue et que cet homme m'a dit: « Voilà votre fille! » mon cœur n'a pas hésité. Il me semblait que la voix de Nevers, descendant du ciel tout à coup, disait comme lui: « C'est ta fille! » Ses yeux avides parcouraient les traits d'Aurore. Elle poursuivit: — Quand Nevers dormait, ses paupières retombaient ainsi, et j'ai vu souvent cette ligne autour de ses lèvres. Il y a quelque chose de plus semblable encore dans le sourire. Nevers était tout jeune, et on lui reprochait d'avoir une beauté un peu efféminée. Mais ce qui me frappa surtout, ce fut le regard. Oh! que c'est bien le feu rallumé de la prunelle de Nevers! Des preuves! Ils me font compassion avec leurs preuves! Dieu a mis notre nom sur le visage de

est enfant. Ce n'est pas ce Lagardère que je crois, c'est mon cœur. Madame de Gonzague avait parlé tout bas; cependant au nom de Lagardère, Aurore eut comme un faible tressaillement. — Elle va s'éveiller, dit dona Cruz. La princesse se releva, et son attitude exprimait une sorte de terreur. Quand elle vit que sa fille allait ouvrir les yeux, elle se rejeta vivement en arrière. — Pas tout de suite! fit-elle d'une voix altérée; ne lui dites pas tout de suite que je suis là. Il faut des précautions. Aurore étendit les bras, puis son corps souple se roidit convulsivement, comme on fait souvent au réveil. Ses yeux s'ouvrirent tout grands du premier coup, son regard parcourut la chambre, et un étonnement vint se peindre sur ses traits. — Ah! fit-elle, Flor ici! Je me souviens. Je n'ai donc pas rêvé! Elle porta ses deux mains à son front. — Cette chambre, reprit-elle, ce n'est pas celle où nous étions cette nuit. Ai-je rêvé? Ai-je vu ma mère? — Tu as vu ta mère, répondit dona Cruz. La princesse, qui s'était reculée jusqu'à l'autel en deuil, avait des larmes de joie plein les yeux. C'était à elle la première pensée de sa fille. Sa fille n'avait pas encore parlé de Lagardère. Tout son cœur monta vers Dieu pour rendre grâces.

(A suivre.)

CAISSE MUTUELLE AUX TOILES DE VOIRON

Siège social: 32, rue Centrale, LYON ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 APRES INVENTAIRE Mise en vente d'une grande quantité de Coupons et restants de Fournitures

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux) Envoi d'échantillons. Prix réduits

BRIDES Eau tonique purgative et dépurative

SOLUTION JACQUEMAIRE au Bi-Phosphate de Chaux gazeux

A LOUER 10, quai de la Guillotière (2me montée), au 3me étage, bel appartement de 4 pièces.

Pour Prendre BEAUCOUP DE POISSONS Demandez au PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, à Lyon

APERÇU DE QUELQUES PRIX: Torchons pour cuisine, largeur 70 cent., le mètre, 0.30 Toile de Voiron demi-blanche, largeur, 80 cent., le mètre à 0.55, et...

TEINTURE & DÉGRAISSAGE AUX COULEURS NATIONALES Rue Paul-Bert, 40, près de l'Avenue de Saxe

Vient de paraître LE PETIT GUIDE DE LYON 27e ANNÉE INDISPENSABLE AUX VOYAGEURS

VIENT DE PARAITRE L'EXPOSITION DE LYON CE QU'ELLE POURRAIT ÊTRE PAR UN DÉSINTÉRESSÉ

BOURSE DE LYON Du 22 Juillet 1892 Table with columns for various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS Du 22 Juillet 1892 Table with columns for government bonds and other securities.

APRES BOURSE Du 22 Juillet Table with columns for market prices of various goods.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 22 Juillet 1892 Table with columns for silk prices and conditions.

ETAT-CIVIL DE LYON Table with columns for birth, marriage, and death records.

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche Pressoirs perfectionnés Avis

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône de Fournier, le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.